



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-086

Séance du 12 septembre 2024 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le six septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération : 31**

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Urbanisme : PLUi – Révision allégée n° 3 – Non-réalisation d'évaluation environnementale

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure en cours concernant la révision allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) relative au projet de groupe scolaire sur la Commune de Terre-de-Bancalié, en complément de la délibération n° 2024-064 prise le 03 juillet 2024 pour arrêter le projet de révision et en tirer le bilan de la concertation,

Considérant l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas, rendu le 11 avril 2024 en application de l'article R.104-35 du code de l'urbanisme par la MRAe Occitanie,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la révision allégée n°3,
- dire que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage en mairie et à la Communauté de Communes pendant un mois,
 - d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,
- dire que la présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de la légalité,
- dire que la présente délibération produira ses effets juridiques dès exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité,
- charge le Président ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX